

ÉCOLE PRIMAIRE Le Tournesol
Conseil d'établissement #2
Ordre du jour
8 novembre 2023

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue (10 min)

Accueil des nouveaux membres et tour de table de présentations

Heure de l'ouverture de l'assemblée : _____

Nombre de parents présents (environ): _____

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée (2 min)

_____, est désignée par l'Assemblée afin d'agir comme secrétaire pour la rencontre de ce soir.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 min) AD

La lecture de l'ordre du jour.

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

4. Questions du public (2 min)

5. Formation obligatoire (nouveaux membres) CÉ (5min)

6. Cadre d'organisation scolaire (Forms à remplir) (15 min)

7. Uniformes scolaires (AP) (10min)

8. Questionnaire pour les enfants (résultats) (10 min)

9. Service de garde (10 min) AP

1. Activités (début)

2. Informations générales

10. Conférence (Cyberéquilibre) (5 min) AP

a. La surutilisation des écrans

11. Fondation l'Héritage Le Tournesol (5 min)

12. Camp de jour (AP) (5min)

13. Varia

a. Photo scolaire (discussion)

b. CÉ de Noël



Levée de l'assemblée à _____.

Proposé par :

Appuyé par :

AD Adopté **AP** Approuvé

ADOPTER : Modifier, ajouter ou supprimer tout élément d'une proposition. Le conseil d'administration a tout pouvoir sur certaines propositions du fait qu'il est chargé de les adopter. L'adoption d'une proposition, d'un projet, d'un document peut impliquer de le modifier, de l'amender ou de l'accepter tel qu'il a été initialement présenté.

APPROUVER : Accepter ou refuser une proposition sans possibilité d'y apporter des modifications - le pouvoir de dire oui ou non.